

Stupéfiants—Loi

Elle a souligné «doit», monsieur le Président. Quand la lettre suivante a été écrite, le 1^{er} juin 1982, la correspondante s'attendait à mourir de cancer. Voici ce qu'elle a écrit:

Je suis malheureusement atteinte de cancer des os. J'ai 54 ans. Pour le moment, la chimiothérapie fait son œuvre, mais au fond de moi, une pensée ne me quitte pas, la crainte de souffrances atroces à l'agonie. Je ne crains pas la mort, mais la façon dont elle viendra.

Je sais que je serais beaucoup moins angoissée aujourd'hui si cette crainte pouvait se dissiper.

Moi et beaucoup d'autres vous serions reconnaissants de tout ce que vous pourriez tenter pour légaliser l'usage de n'importe quel médicament qui pourrait soulager les cancéreux en phase terminale.

Il y a une foule de lettres. En voici une autre d'une infirmière.

En tant qu'infirmière agréée qui a pris soin de nombreux cancéreux et vu l'angoisse indicible que vivent le malade et sa famille, je suis pleinement en faveur d'autoriser les médecins à prescrire de l'héroïne aux cancéreux, selon les besoins. J'espère que le public et nos législateurs vont accorder rapidement à cette question l'attention qu'elle mérite.

L'occasion s'offre maintenant aux Communes, monsieur le Président. Je donne raison à ceux qui soutiendraient que le contrôle de la drogue pose un problème, car il y a effectivement le danger qu'elle soit détournée à des fins non légitimes. Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut donner aux médecins tous les moyens de soigner tous les cas dans toute la mesure du possible. C'est le principe du projet de loi. Le risque d'usage illicite est affaire de prudence et de contrôle.

Que les députés étudient le projet de loi et ils verront qu'il n'y est pas question d'obtenir cette drogue sur ordonnance à la pharmacie. Il est possible aussi qu'elle ne soit pas distribuée non plus par la pharmacie de l'hôpital. Le gouvernement a le pouvoir d'édicter des règlements. Il y a même dans le projet de loi, qui met pour la première fois la question à l'étude à la Chambre, une ébauche de contrôle dont un comité pourrait juger l'efficacité.

Les médecins de 37 pays ont cette corde à leur arc. Pourquoi les nôtres devraient-ils en être privés? Pourquoi toute cette question ne devrait-elle pas faire l'objet d'un débat public? Pourquoi craindre qu'un comité de la Chambre des communes en entame la discussion si on approuvait le projet de loi ou si on en renvoyait la teneur au comité, en attendant l'issue de l'expérience qu'un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aux sentiments humanitaires a, Dieu merci, fait entreprendre?

J'estime qu'il s'agit là d'une question que la Chambre des communes doit étudier. Il est temps que celle-ci, le corps médical, les Sociétés du cancer du pays et les Canadiens en général regardent les choses en face et aient le courage d'en discuter. Je demande à la Chambre d'appuyer le projet de loi aujourd'hui, afin que le débat public puisse commencer.

Je tiens à remercier mon ami, le député d'Oxford (M. Halliday), médecin de famille très éminent, d'avoir appuyé le projet de loi et d'avoir soutenu la motion tendant à le mettre à l'étude.

• (1530)

[Français]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mes collègues qui m'ont donné la possibilité de participer au débat à ce moment-ci, étant donné que je

devrais être actuellement en route pour une autre réunion. Mais j'ai préféré demeurer à la Chambre parce que j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'y prononcer une très courte allocution qui sera basée non pas sur une expérience médicale, mais dans le cadre des fonctions que j'ai occupées depuis trois ans à titre de président du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et surtout, et je pense que c'est la principale raison, il faut avoir vu une personne qui nous est chère et qui en était au stade terminal, dans un état quasi-indescriptible de douleur, pour constater à quel point il m'était difficile de demeurer indifférent cet après-midi et de quitter la Chambre pour assister à une autre réunion.

Je félicite le député de Nepean-Carleton (M. Baker) de sa patience au cours des interventions qu'il a faites à la Chambre, ainsi que de ses instances auprès du ministre et de ses collègues pour les sensibiliser à une situation qui existe dans des centaines d'hôpitaux au Canada, et qui concerne malheureusement des milliers de victimes qui attendent une réponse positive de nos collègues.

Évidemment, nous savons tous qu'il s'agit d'une situation très délicate, et lorsque j'interrogeais le ministre le 18 mai dernier, sa réponse était pleine d'espoir pour ces victimes. Elle nous mentionnait l'importance du contrôle, et disait qu'elle était disposée à poursuivre au cours de l'automne prochain de nombreuses expériences à travers le Canada, qu'elle allait organiser des essais cliniques dans des unités palliatives de soins pour malades en phase terminale un peu partout au pays, lesquels dureront de 12 à 18 mois et seront effectués selon un même protocole scientifique auquel nous sommes en train de travailler. J'ai pensé qu'il s'agissait là d'une réponse pleine d'espoir du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin), et je voudrais l'en remercier.

Suite à cette question que j'avais soulevée à la Chambre, le député de Nepean-Carleton est intervenu à nouveau pour la nième fois. Je pense que le dossier fait des progrès. Et il fallait voir vendredi dernier, le 20 mai, lorsque j'étais avec un groupe de personnes du troisième âge à Laval-Ouest, alors que deux d'entre elles sont venues me dire à quel point une modification à cette loi était importante, l'une pour sa mère qui était à l'état terminal à l'hôpital Saint-Judes, et l'autre, sans lien de parenté, qui était dans une situation identique. J'ai constaté à quel point il s'agissait là...

Évidemment, je ne suis pas médecin, mais lorsque j'ai soulevé la question le 18 mai dernier, le député de Hull (M. Isabelle), qui est médecin, m'a dit à quel point il était urgent de venir en aide à ces malades pour leur apporter un peu plus de soins, et pour soulager leur douleur.

Je ne pouvais donc pas demeurer indifférent à cette demande, et alors que j'en parlais à un médecin en fin de semaine, ce dernier me demandait pourquoi je m'intéressais à cette situation-là, et lui-même de me dire: «Vous avez probablement un parent qui vous est cher qui est victime du cancer, et c'est peut-être la raison ou l'une des raisons pour lesquelles vous vous occupez du dossier.»